

Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 1,65 m et 0,95 m

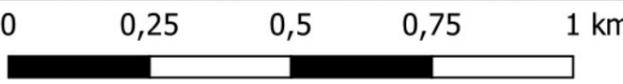


Légende

- Classes de hauteurs d'eau
 - 0 à 0,50 m
 - 0,50 à 1 m
 - supérieur à 1 m
- rivières
- ▨ Zone protégée par une digue
- ▭ Zone d'étude
- Limites communales
- Station
- Endiguement

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 1,65m à la station du Mans Yssoir et 0,95m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



**Légende**

Classes de hauteurs d'eau

0 à 0,50 m

0,50 à 1 m

supérieur à 1 m

Station

Endiguement

rivières

Zone protégée
par une digue

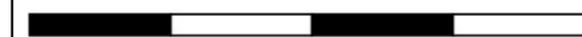
Zone d'étude

Limites communales

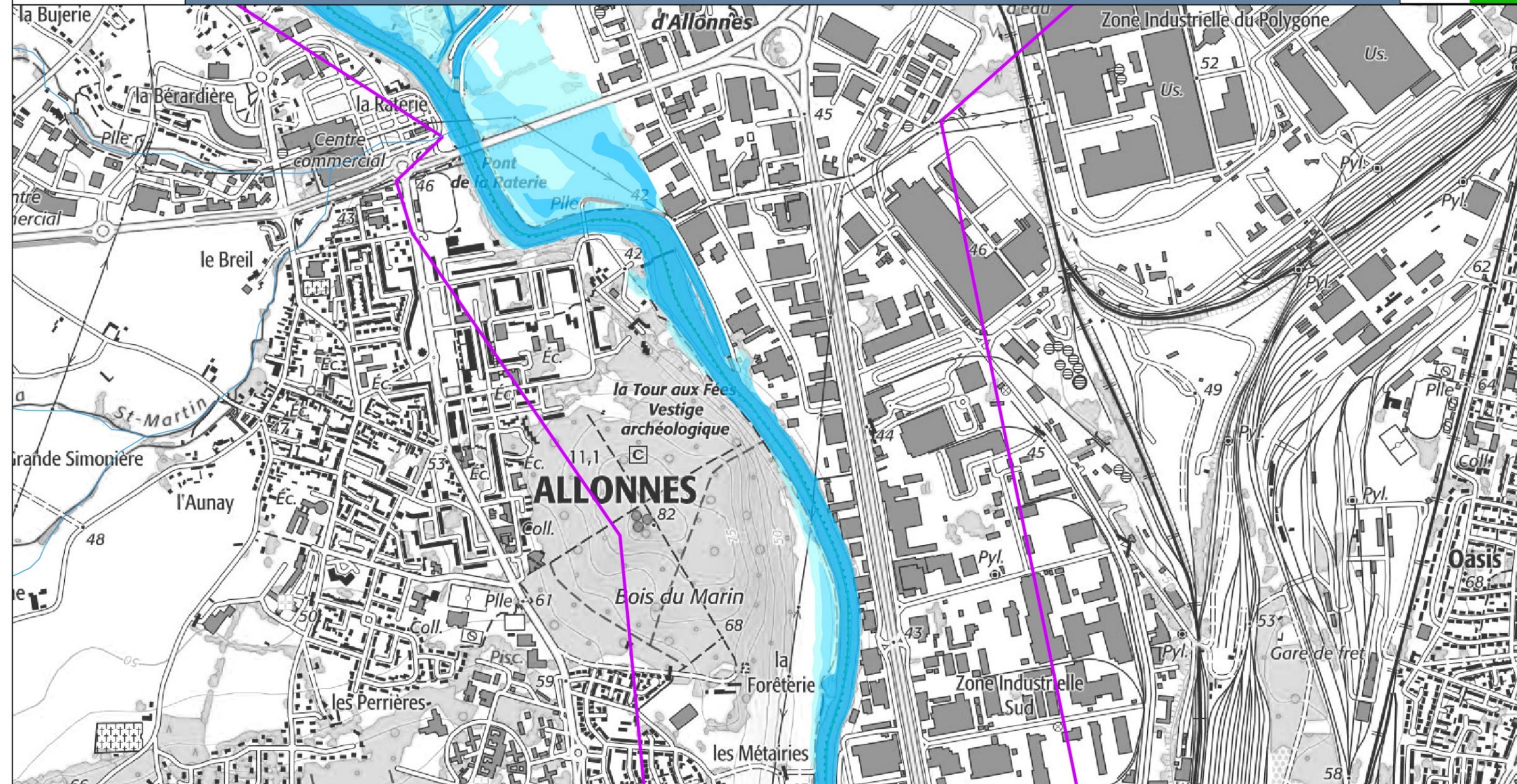
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 1,65m à la station du Mans Yssoir et 0,95m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

0 0,25 0,5 0,75 1 km




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 1,65 m et 0,95 m

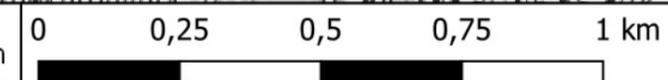


Légende

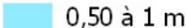
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 1,65m à la station du Mans Yssoir et 0,95m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
 Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




**Légende**

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
 0 à 0,50 m	 Zone protégée par une digue
 0,50 à 1 m	 Zone d'étude
 supérieur à 1 m	 Limites communales
 Station	
 Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 1,65m à la station du Mans Yssoir et 0,95m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



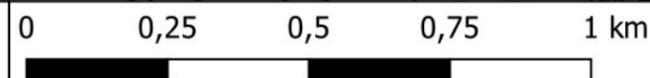
Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 1,65 m et 0,95 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 1,65m à la station du Mans Yssoir et 0,95m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 1,65 m et 0,95 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 1,65m à la station du Mans Yssoir et 0,95m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

